

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

Direction Énergie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Est

Le Directeur régional,
à 10 MAI 2017

Affaire suivie par : RICHARD Olivier
eicasparcas.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 97 – Fax : 04 67 15 68 12

LINKCITY SUD-EST
905, rue d'Espagne
Lyon Saint-Exupéry Aéroport
Hub Business 3 – CS 40 008
69 124 COLOMBIER-SAUGNIEU

À l'attention de M. Aymeric DE
ALEXANDRIS

Objet : Avis de non soumission à la procédure d'examen au cas par cas
projet de : construction d'une résidence sise 54 de l'avenue Clemenceau à Fabrègues
déposé par : Linkcity sud-est

Vous m'avez transmis par :

- courrier électronique reçu sur la boîte dédiée : eicasparcas.dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr
 courrier postal recommandé
 dépôt physique du dossier à la DREAL
une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact de votre projet cité en objet.

En ma qualité d'autorité environnementale et au regard de l'ensemble des éléments fournis dans votre dossier, je vous informe que l'opération de construction citée en objet et prévoyant la création d'une surface de plancher totale de 2450 m² sur un terrain d'assiette de 4777 m² ne relève pas de la rubrique 39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement et n'est donc pas soumis à la procédure d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R122-2-II du code de l'environnement.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que, dans le cas où le porteur de projet envisage de recourir à la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de Fabrègues, cette procédure sera soumise à évaluation environnementale systématique du fait de la présence d'un site Natura 2000 sur une partie du territoire communal, conformément à l'article R. 104-9 du code de l'urbanisme.



Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC